

E 2300 Berlin 1

*Le Chargé d'Affaires a. i. de Suisse à Berlin, C. P. Mercier,  
au Président de la Confédération, J. Dubs*

RP

Confidentielle

Berlin, 21 juillet 1870

Après avoir reçu votre télégramme du 20 courant, portant:  
«Telegraphieren Sie Ministerielle Erklärung»,  
je reçus la note de M. de Thile<sup>1</sup> que je vous ai communiquée par le télégraphe, et  
que je suppose être la pièce à laquelle vous faisiez allusion; je renouvelle ci-joint  
l'envoi de cette note.

M. de Thile, de chez qui je sors, m'a communiqué son étonnement d'apprendre  
par M. de Roeder, que le Conseil Fédéral paraissait être inquiet à l'égard de l'ob-

---

1. Cf. n° 255, annexe.



servation de la neutralité Suisse de la part de l'Allemagne, et cela après la déclaration officielle faite verbalement ici par la Chancellerie fédérale, le dimanche 17 courant<sup>2</sup>.

A cela, j'ai répondu au Secrétaire d'Etat qu'il y a sans doute une méprise que je ne peux expliquer que par la non-expédition du télégramme<sup>3</sup> que j'ai eu l'honneur de vous envoyer dimanche dernier. J'ai donné lecture à M. de Thile de la partie de mon télégramme dans laquelle je vous disais que, au nom de son gouvernement, il (M. de Thile) recevait avec une vive satisfaction cette déclaration, et me priait de vous faire part officiellement que la neutralité Suisse serait respectée par l'Allemagne et n'avait rien à craindre de cette dernière, et que le gouvernement était prêt à me notifier sa réponse de ce jour. Après avoir remarqué que mon télégramme contenait exactement le sens de la déclaration qu'il m'avait faite officiellement et verbalement au nom de son gouvernement, en réponse à une communication verbale, M. de Thile m'a prié, en lui accusant réception de sa note de hier, de lui confirmer ses déclarations du 17 courant, ce que je m'empresserai de faire dès que j'aurai la certitude que vous avez reçu mon télégramme du 17, dont copie ci-jointe.

Je regrette que vous ne m'ayez pas chargé, dès l'origine, de réclamer du gouvernement d'ici une déclaration écrite de l'observation de la neutralité de notre pays. Par le télégramme précité, je vous priais de me faire savoir si je devais me borner à la communication verbale déjà faite. Ne recevant aucune réponse, j'ai trouvé dans votre silence l'approbation de ma conduite ultérieure, et j'ai été peiné d'apprendre par la note de Monsieur de Thile que, pour le cas où ma dépêche vous serait parvenue, j'ai mal interprété votre silence.

Votre dépêche d'aujourd'hui vient de me parvenir<sup>4</sup>, et je vois, ce dont je me doutais par votre dépêche du 15<sup>5</sup>, que la notification de la neutralité a été adressée directement aux Cours du Sud.

M. de Thile m'a fait entendre que la forme donnée à la déclaration de l'Allemagne du Nord avait été choisie pour bien faire remarquer que le gouvernement d'ici avait déjà donné une déclaration antérieure à cette note.

M. de Thile n'a aucune nouvelle aujourd'hui; il ne croit pas au bruit assez répandu de l'occupation d'une île hollandaise par la flotte française. Les ministres français auprès des Cours du Sud, s'ils n'ont pas remis la sommation dont je vous ai déjà entretenu, ont du moins, paraît-il, tenu auprès des ministres des pays où ils étaient accrédités, un langage fort énergique.

Le Reichstag a terminé aujourd'hui sa session extraordinaire: les mandats de ses membres sont prolongés jusqu'au 31 Décembre 1871. N'ayant pas assisté aux séances d'aujourd'hui, je me borne à vous envoyer ci-jointes les pièces n° 1—4 et 10—14<sup>6</sup>, recommandant à votre attention particulière le document n° 11.

Un général prussien, très au courant de ce qui se passe auprès de M. de Moltke,

2. Cf. n° 250.

3. Du 17 juillet 1870. Ce télégramme est bien arrivé à Berne, le 17 juillet à 2h30. Cf. E 2/468.

4. «Bundesrath erklärt sich durch Note von Thile befriedigt. Neutralitätsnotifikation ist an süddeutsche Regierungen direkt von hier aus versendet.» E 2/468.

5. Non reproduite. Cf. E 1001 (E) q 1/88.

6. Non reproduites. Cf. E 2/468.

22 JUILLET 1870

391

assure qu'il ne saurait entrer dans les convenances des belligérants de violer la neutralité Suisse.

On est inquiet au sujet de l'Italie dont l'attitude très réservée fait craindre qu'elle ne se laisse mener par les promesses de la diplomatie française<sup>7</sup>.

---

7. *Le Ministre de la Confédération d'Allemagne du Nord à Berne, le Général von Röder, remit au Conseil fédéral, le 21 juillet 1870, une copie d'un télégramme signé par Bismarck: «Die Neutralität der Schweiz steht vertragsmässig fest. Wir haben zur Wahrung derselben durch die Eidgenössischen Streitkräfte volles Vertrauen, und bürgen unsere Vertragstreue und Deutschlands freundnachbarliches Verhältniss zur Schweiz für die Achtung dieser Neutralität durch Deutschland.»* E 2/468.